



5 février 2021

(21-0965)

Page: 1/2

Original: anglais

**DÉCLARATION SUR UN MÉCANISME POUR L'ÉLABORATION, LA  
DOCUMENTATION ET LA COMMUNICATION DE PRATIQUES  
ET PROCÉDURES POUR LE DÉROULEMENT DES  
DIFFÉRENDS À L'OMC**

*Révision*

La communication ci-après, datée du 5 février 2021, est distribuée à la demande de la délégation du Canada.

**APPROBATIONS DU MÉCANISME POUR L'ÉLABORATION, LA DOCUMENTATION  
ET LA COMMUNICATION DE PRATIQUES ET PROCÉDURES POUR LE  
DÉROULEMENT DES DIFFÉRENDS À L'OMC ET DES DOCUMENTS  
RELATIFS AUX PRATIQUES DISTRIBUÉS**

1. Les Membres suivants ont indiqué qu'ils approuvaient la "Déclaration sur un mécanisme pour l'élaboration, la documentation et la communication de pratiques et procédures pour le déroulement des différends à l'OMC" (JOB/DSB/1):

Australie; Brésil; Canada; Colombie; Corée; Costa Rica; Guatemala; Hong Kong, Chine; Israël; Japon; Norvège; Nouvelle-Zélande; Singapour; Suisse; Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu; Ukraine; Union européenne; Uruguay; Viet Nam

2. Les documents contenant des pratiques et procédures additionnelles, qui correspondent aux documents mentionnés dans le paragraphe 6 a) de cette déclaration, et qui ont été distribués par le biais de ce mécanisme, ainsi que les Membres qui les approuvent, incluent:

*Notifications écrites (JOB/DSB/1/Add.2)*

Australie; Canada; Israël; Japon; Norvège; Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu

*Transparence des procédures de règlement des différends (JOB/DSB/1/Add.3)*

Australie; Canada, Norvège, Union européenne

*Participation de tierces parties à des procédures de règlement des différends (JOB/DSB/1/Add.4)*

Australie; Canada; Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu; Union européenne

*Amélioration et rationalisation des procédures de règlement des différends (JOB/DSB/1/Add.5)*

Australie; Canada; Union européenne

*Composition des groupes spéciaux (JOB/DSB/1/Add.7)*

Australie; Canada; Corée; Norvège; Singapour; Viet Nam

*Dépôt électronique (JOB/DSB/1/Add.8)*

Australie; Brésil; Canada; Colombie; Corée; Costa Rica; Japon; Norvège; Singapour; Ukraine; Viet Nam

*Réponses aux demandes de participation aux consultations en tant que tierce partie (JOB/DSB/1/Add.9)*

Australie; Brésil; Canada; Colombie; Corée; Costa Rica; Japon; Norvège; Singapour; Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu; Union européenne; Viet Nam

*Publication des procédures de travail, calendriers, plans de travail et décisions préliminaires ou procédurales (JOB/DSB/1/Add.10)*

Australie; Brésil; Canada; Colombie; Japon; Norvège; Singapour; Union européenne

*Utilisation d'arrangements flexibles dans les procédures de règlement des différends durant la pandémie de COVID-19 (JOB/DSB/1/Add.13)*

Australie; Brésil; Canada; Colombie; Corée; Équateur; Guatemala; Hong Kong, Chine; Mexique; Nouvelle-Zélande; Pérou; Royaume-Uni; Singapour; Suisse; Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu; Ukraine; Union européenne

3. Tout Membre peut ajouter à la liste ci-dessus un document contenant des pratiques et procédures additionnelles correspondant aux documents mentionnés dans le paragraphe 6 a), ou peut ajouter ou retirer son approbation pour tout document déjà distribué, y compris la Déclaration, en demandant au Secrétariat de distribuer une révision de ce document. En outre, un Membre ayant publié un document contenant des pratiques et procédures additionnelles peut ajouter ou retirer une approbation au nom d'un autre Membre, à la demande celui-ci, et demander au Secrétariat de distribuer une révision de ce document. Lorsqu'un Membre ajoute ou retire son approbation pour un document déjà distribué, il l'indiquera en soulignant la nouvelle approbation ou en biffant l'approbation retirée. Le soulignage et les biffures devront être supprimés dans les révisions ultérieures.

---